

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le quinze mai à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du neuf mai 2023, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul TERRENNE, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D3-2-2-56

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

VENTE DE FONCIER SUR LA Z.A DE PROUXET A VALENCE D'AGEN AU PROFIT DE LA SARL BE METAL DE GOLFECH

Etaient présents :

Messieurs, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Jean DUPUY, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs BAYLET Jean Michel et BENOIT Pascal.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Monsieur Guy MERIEL a été désigné secrétaire de séance

2023D3-2-2-56

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

VENTE DE FONCIER SUR LA Z.A DE PROUXET A VALENCE D'AGEN AU PROFIT DE LA SARL BE METAL DE GOLFECH

Le Président informe que la SARL BE METAL de Golfech par l'intermédiaire de la SCI REO, représentée par Messieurs BUCHE Jean François et ses fils, Rémi et Théo, souhaite acquérir le foncier disponible (face à la Cuisine Communautaire) appartenant à la Communauté de Communes sur la zone d'activité de Prouxet à Valence d'Agen, pour le développement de ses activités artisanales et l'implantation d'un bâtiment de production.

Ces parcelles foncières disponibles, références cadastrales AM 1009, AM1005 et AM 1003 ont une superficie totale de 3 609 m².

Spécialisée dans la chaudronnerie et métallerie industrielle, cette entreprise locale de 3 salariés, est domiciliée ZA de cabarrot à Golfech, en qualité de locataire, dans un bâtiment exigu et avec peu de surface foncière extérieure de stockage.

La phase 1 de son projet d'immobilier d'entreprise comprend, l'acquisition de tout le foncier disponible restant pour la construction d'un bâtiment de production fermé de 400 m² avec un appenti couvert de 120 m² et l'aménagement d'une surface extérieure de stockage de matières premières et produits finis de 2 000 m² au minimum.

Cette 1ère phase d'investissement représente un montant total prévisionnel HT estimé actuellement à 310 000 € (achat foncier et construction bâtiment).

Dans un second temps, la phase 2 de leur développement serait l'agrandissement du bâtiment (+ 400 m²) avec des équipements de machines numériques.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2021D7-5-2-16 en date du 18 janvier 2021 fixant le prix de vente des terrains communautaires à 9 € HT /m².

La commission économique du 7 Février dernier, a émis un avis favorable à ce projet de développement incluant la vente de notre disponibilité foncière référencée ci dessus sur les bases de notre tarif en vigueur (9 €/m²) pour une superficie de 3 609 m² et un prix de vente d'un montant de 32 481 €.

Ce projet dans sa globalité, pourra faire l'objet d'une demande d' aide à l'immobilier d'entreprise mobilisable auprès de la CC2R à hauteur de 20 % de l'investissement total (acquisition foncière et construction du bâtiment de production).

Le Président propose donc :

- d'accepter la vente des parcelles foncières AM 1009, AM 1005 et AM 1003 d'une superficie totale de 3 609 m², ZA de Prouxet à Valence d'Agen au prix de 32 481 € (hors frais de notaire),

- de l'autoriser ou son représentant, à accomplir toutes les formalités administratives relatives à ce dossier et à la signature de l'acte notarié.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'accepter la vente des parcelles foncières AM 1009, AM 1005 et AM 1003 d'une superficie totale de 3 609 m², ZA de Prouxet à Valence d'Agen au prix de 32 481 € (hors frais de notaire),
- d'autoriser le Président ou son représentant, à accomplir toutes les formalités administratives relatives à ce dossier et à la signature de l'acte notarié.

Fait à Valence d'Agen, le 15 mai 2023
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 16 mai 2023

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de GASQUES

Guy MERIEL



Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **25 MAI 2023**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **25 MAI 2023**

AR Préfecture

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VENTE FONCIER SUR PROUXET VALENCE A SARL BE METAL

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20230515-2023D3_2_2_56-DE
Numéro d'acte :	2023D3_2_2_56
Date de décision :	15/05/2023
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	3-2-2-0-0 (Domaine et patrimoine / Aliénations / biens mobiliers)
Fichier acte :	2023D3-2-2-56 POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VENTE FONCIER SUR PROUXET VALENCE A SARL BE METAL .pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI
Date d'envoi de l'acte :	25/05/2023 11:38:41
Date de réception de l'AR :	25/05/2023 11:39:07